



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 08 APR 2024 انواكشوط، في

Numéro 062/24 مرقم
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 03 avril 2024, sur le recours introduit par le groupement CETRI/BBC contre la décision de la CPMP du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) rendant infructueuse la DP relative au contrôle et surveillance des travaux de l'entretien du réseau routier urbain et interurbain, objet de l'AMI N°03/CPMP/MET/2023 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de la DP et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Moctar AHMED ELY, p.i.

